

TECH.A. 2024 - 16

6. LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

6.1 POLICE MUNICIPALE

Fermeture temporaire d'équipements publics **Terrain de foot en herbe du complexe sportif Jules Ferry – rue Gambetta**

Le Maire de la Ville de Lys lez Lannoy,

Vu les articles L 2211-1 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R417-10 du Code de la route,

Vu l'article L113-2 du Code de la voirie routière,

Vu la demande formulée par le service des Sports le 18 janvier 2024, sollicitant la fermeture temporaire du terrain de foot en herbe du complexe sportif Jules Ferry, rue Gambetta à Lys Lez Lannoy,

Compte tenu des conditions météorologiques de ces derniers jours et des prévisions climatiques pour la semaine en cours,

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité publique, il importe de prévenir les accidents sur le terrain de foot en herbe du complexe sportif Jules Ferry rue Gambetta à Lys Lez Lannoy,

A R R E T E

Article 1 : Le terrain de foot en herbe du complexe sportif Jules Ferry sera fermé temporairement pour la période du :

Jeudi 18 janvier 2024 au dimanche 21 janvier 2024 inclus

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des arrêtés municipaux et au recueil des actes administratifs. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Article 3 : Ampliation sera adressée à :

- Le Service des Sports, le demandeur,
- La Ligue Nord Pas de Calais,
- Le District Flandres
- Le Directeur Général des Services,
- le Chef de Service de la Police Municipale,
- Tous les agents de la Force Public,



sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera transmise, copie affichée en Mairie et inscrite au registre des arrêtés.

Fait à Lys Lez Lannoy, le 18 janvier 2024

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire,

Par délégation du Maire,

Jonathan HESPEL
Responsable administratif
des Services Techniques



Publication	
Affiché le	19/01/24
Retrait le	19/03/24